

EVOLUTIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION ALLEGEE N°1

Par délibération en date du 10 octobre 2022, le conseil municipal a décidé de lancer une procédure de révision allégée n°1 du PLU afin d'accompagner l'évolution d'une exploitation agricole du territoire qui souhaite s'agrandir.

L'EARL du Montelard, située au hameau du même nom, développe depuis quelques années la culture du miscanthus, plante encore méconnue mais en pleine expansion au vu de ses nombreuses qualités : dépollution des sols, faible entretien, utilisable à des fins énergétiques (alimentation de chaudière à bois déchiqueté ou isolant dans la construction) ...

Pour permettre le stockage des récoltes qui augmentent, un nouveau bâtiment est nécessaire à l'exploitation mais le PLU, dans sa rédaction actuelle, ne le permet pas. En effet, les terrains situés aux abords du hameau sont tous classés en zone Agricole protégée (Ap), zone inconstructible. Pourtant, Venizy est une commune agricole et sylvicole et les élus souhaitent valoriser les productions locales et pérenniser les activités agricoles traditionnelles de son territoire.

Le Conseil Municipal a donc décidé de faire évoluer son document afin de permettre le développement des activités de l'EARL du Montelard et la réalisation d'un nouveau bâtiment. Pour cela, le zonage évolue d'une zone Ap (Agricole protégée) vers une zone A (Agricole) sur une surface d'environ 1,1ha en limite Nord-est du hameau.

MODIFICATION N°2

Parallèlement à la révision allégée, la commune a également lancé une procédure de modification afin notamment d'intégrer au PLU l'inventaire des zones humides réalisé en concertation avec le SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon).

Afin d'assurer la sauvegarde de ces milieux fragiles et indispensables à l'armature écologique du territoire, les périmètres des zones humides recensés sont intégrés au zonage du PLU et bénéficient d'un règlement adapté permettant d'assurer leur protection.

EN SAVOIR PLUS ? DONNER VOTRE AVIS ?

Les projets de révision allégée et de modification sont disponibles à la lecture sur le site internet de la commune : www.venizy.fr (rubrique « Documents » puis « Plan Local d'Urbanisme-cadastre ») ainsi qu'en version papier en mairie.

Vous pouvez également donner votre avis en venant le consigner dans le cahier de concertation disponible en mairie (aux jours et heures d'ouverture) ou en écrivant à mairie-venizy@orange.fr